

DÉLIBÉRATION n°2026-48
Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes
Séance du 30 juin 2026

MCC diplôme d'établissement niveau 7
Organisation Responsables et Impacts Territoriaux (ORIT)

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles D741-9 à D741-11,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1

Les MCC du diplôme d'établissement niveau 7 Organisation Responsables et Impacts Territoriaux (ORIT) sont approuvées.

Membres en exercice : 30 membres
Membres présents ou représentés : 24 membres

Votes : Refus de participer au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

Délibération : **adoptée.** refusée.

Le 30 juin 2026

Le Président
du Conseil d'Administration



Yann LEJOLIVET

Document(s) en annexe au présent extrait :

MCC ORIT (1 page)

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 1er juillet 2026

SciencesPo Rennes		Maquette Master 2 Organisations responsables et impacts territoriaux (ORIT) 2026-2027			
UE / Matières	Volume horaire présentiel	Nature de l'épreuve	Coef	EC	
Master 2 ORIT	455			60	
UE 1 – Promouvoir et impulser la Responsabilité sociétale des organisations	80	Oral + écrit	6	16	
Stratégie transformative des organisations, modèles économiques	24				
Communication des organisations RSE	8				
Serious game - Pilotage des organisations Shadow Manager	8				
Introduction à l'ESS	8				
Etude de cas ESS en Normandie	8				
Etude de cas: le management coopératif	6				
Marketing stratégique : Marketing territorial	4				
Etude de cas : NGO	14				
UE 2 – Maîtriser les méthodes et les outils de l'Ingénierie de l'évaluation de la durabilité des organisation	112	Oral + écrit	6	12	
Méthodes et outils du management de projets durables	32				
Méthodologies ACV : enviro, socio, éco orientées produits, chaînes de valeur, territoires	32				
Management projet énergies renouvelables	8				
Recherche de financements européens	8				
Agile methods, design thinking and lean startup	8				
International project management and intercultural management (course in English)	8				
Etude de cas entreprises à mission	8				
Etude de cas : La Tricyclerie	8				
UE 3 – Implémenter l'intelligence collective pour initier la conduite du changement	102	Oral + écrit	4	10	
Théorie C-K : management de conception innovante collaborative+	30				
Fresques : climat, changement, alimentation, etc.	24				
Management responsable	16				
Conseil en accompagnement du changement : méthodes et outils	8				
Facilitation graphique et synthèse visuelle	8				
Etude de cas: mutations et transformations, intelligence territoriale	8				
Atelier 2t	8				
UE 4 – Prendre en compte les enjeux du vivant (biodiversité) ou des communs (eau) par l'écologie industrielle	78	Oral + écrit	4	16	
Approche théorie des parties prenantes et des organisations	8				
Management des parties prenantes de l'économie circulaire et du territoire	12				
Communiquer avec impact & data visualisation	14				
Semaine immersive : projet interaction production anthropique / limites écologiques	12				
Etude de cas : la RSE, transition Ecologique et Sociétale	8				
Management d'équipe, médiation et communication interne et non-violente	8				
Fondamentaux du recrutement	8				
Formation : stratégie et outils	8				
UE6 : Fabriquer la ville du futur	83	Oral + écrit	10	6	
Accompagnement des alternances et rapports de mission	4				
Travail hebdomadaire tutoré - Vie de classe	23				
SPV, échanges et analyses de pratiques	12				
Construire son projet professionnel	8				
Création et financements d'activité innovante	8				
Participation au Turfu festival	12				
Soutenances des travaux	16				

Conditions cumulatives d'obtention du M2 ORIT

Session 1 :

La validation suppose l'obtention d'une moyenne pondérée des notes obtenues dans les 5 UE supérieure ou égale à 10/20, avec une note supérieure ou égale à 10 dans les UE 1, UE 2 et UE 5.

Session 2 :

La validation suppose l'obtention d'une moyenne pondérée des notes obtenues dans les 5 UE supérieure ou égale à 10/20, avec une note supérieure ou égale à 10 dans les UE 1, UE 2 et UE 5.